

**NOTICE RECAPITULATIVE
LES VEHICULES FUNERAIRES**

VEHICULES FUNERAIRES	CARACTERISTIQUES	FONCTIONS	PIECES A FOURNIR
Véhicule assurant le transport des corps avant mise en bière	<ul style="list-style-type: none"> - peut recevoir plusieurs corps - le compartiment est inamovible par rapport à la caisse du véhicule - ne possède ni parties vitrées, ni système d'aération, ni isolation - peut être constitué d'un caisson hermétique fixé de façon inamovible dans la caisse du véhicule - être pourvu de revêtements internes et externes en matériaux lavables résistant à la corrosion aux parois intérieures lisses, imperméables et non absorbantes - dispositif de mesure de température intérieur visible à l'extérieur du compartiment funéraire - système auto-bloquant maintenant la ou les civières lors du transport - dispositif de production de froid et température intérieur entre 0 ° et 7 °(production de froid par évaporation ou sublimation d'un agent frigorigène est interdite) - système d'ouverture pouvant être actionné de l'intérieur - la carrosserie ne peut être de couleur blanche - les signes distinctifs apposés sur les véhicules n'excède pas 30cmx30cm, le nombre de signes étant limité à deux et les entreprises ne sont autorisées à utiliser qu'un modèle unique 	véhicules assurant le transport des corps avant mise en bière	<ul style="list-style-type: none"> - copie du certificat d'immatriculation, - copie de l'attestation de conformité, - certificat de propriété ou du contrat de location
Véhicule assurant le transport de corps après mise en bière	<ul style="list-style-type: none"> - peut recevoir plusieurs corps - signes distinctifs limités à trois et ne doivent pas excéder 10 cm2 par signe, le modèle est unique - séparé de façon étanche de l'habitacle - équipé d'un système qui permet de réaliser le transport à l'abri des regards - dispositif de guidage et de blocage du cercueil obligatoires - blocage des portes d'accès en position ouverte obligatoire - roue de secours accessible sans déchargement du cercueil - revêtement de la partie réservée au cercueil non poreux, lavables et désinfectables 	fourgons mortuaires assurant le transport des corps après mise en bière sur moyenne et longue distances (transport sans cérémonie sur moyenne et longue distance corbillards transport avec cérémonie sur courte distance	<ul style="list-style-type: none"> - copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG FUNER - copie de l'attestation de conformité - certificat de propriété ou du contrat de location
Voitures de deuil	signes distinctifs limités à trois et ne doivent pas excéder 10 cm2 par signe, le modèle est unique	voitures assurant le transport de la famille du défunt et des représentants du culte lors d'un convoi funéraire	<ul style="list-style-type: none"> - copie du certificat d'immatriculation - certificat de propriété ou du contrat de location
chars porte-couronnes	signes distinctifs limités à trois et ne doivent pas excéder 10 cm2 par signe, le modèle est unique	véhicules affectés exclusivement au transport des fleurs lors d'un convoi funéraire	Non soumis à l'habilitation

